

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 aout 2020

Présents : MM. THON (Président) ; GUELHES (Vice-Président) ; MUNZINGER ; AJJANI ; LANET ; BOUAISS ; MAIZEROI.

Excusés : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire). MM. THUY (Vice-Président) ; MICHEL.

Assiste à la séance : Mme EYRIER.

Reçu : M. ABDELHAK.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

ARBITRES

M. ALLAMI A. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

MM. EL KALAI N., DJELASSI S., MARTIN L., COQK M., RAMY M., KHAMOUS A. : Reçu vos fiches de renseignement + copie carte grise.

Mme CARROCCIA D. : Reçu votre arrêt de l'arbitrage, merci pour les services rendus.

INDISPONIBILITES

M. LAURENT A. : Du 26 au 27/09/20.

M. BOUSBAA A. : Du 11 au 13/09/20

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Sénior et Jeune 06.73.86.35.55